

# Communauté de Communes du Comté de Grimont

## COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Communautaire le 16 mai 2003

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Comté de Grimont s'est réuni le vendredi 16 mai 2003 à 20 h 30 à la Salle des Fêtes de Montholier, sous la présidence de Monsieur Yves-Marie LEHMANN.

Etaient présents : Yves-Marie LEHMANN (Président), Alain GUYOT, Jean-François GAILLARD, Emile ETIEVANT, Jean LETROUBLON, Yves DECOTE et Dominique MENETRIER (Vice-Président), Gabriel PARIS, Laurent THIERY, Jean-Paul BUCHET, Yves LANDRY, Pascal LAGALICE, Christian SOMMER, Florent GAILLARD, Jean-Louis DUFOUR, Monique BALLERY, Remi CHEVENNEMENT, Robert TOURNIER, Gérard BOUDIER, Serge GREUSARD, Jean-Pierre KOEGLER, Robert LACROIX, Louis GUYOT, Marie-Ange CAPRON, Claude RENAUDIN, Jacques BULABOIS, Annie JACQUOT, Augustin MONNERET, Dominique BONNET, Danièle CARDON, Jocelyne BONNIVARD, Jean-Jacques DE VETTOR, Gilbert BULABOIS, Jacques LHOMME, Marie-Pascale VASSET, Ghania MAYOT, Maryse LAMY, Pierre CATEHNOZ, Armande REYNAUD, Jacqueline NOURDIN, Andrée ROY, Jean-Claude COLLIN, Roland CHAILLON, Claude BONNOT, Noël FOURNIER, Jacques MIGNOT

Assistaient à titre consultatif : Yves LUBRINA, Denis MEUNIER, Thierry DUMONT, Joël CHASSOT, Nelly BUYS, Annie REGAZZONI

Etaient Excusés : André LAMBERT (Vice-Président), Jean-Claude CHARONDIERE, Maurice MIDOL, Sébastien RISPAL, René ANTOINE, Didier VANDERBECKEN, Bernard BRENIAUX, Jean-Marc GERDY, Colette PIERRE, Cyril BINET, Olivier NICOD, Alain ROMANET, Françoise BERHTIER, Martine MEYNIER Robert PENETRA, Bernard BUHON, Jean-Michel BULABOIS, Stéphane BONNOTE, Michel VIELLE, Gérard BULLE, Michèle CLEMENT, Chantal GOUDEY, Marie-Ange NICOULIN, Philippe NOIR, Anny JEANNIN, Alphonse KLUR, Danièle MARCHI, Jean SONNEY, Marc METIFEU

Etaient absents : Monique REVERCHON, Roland BERTHELIER, Pierre-Yves COLNOT, Véronique LAMBERT, Michel BONTEMPS, Fabrice LOMBARD

Secrétaire de séance : Monsieur Augustin MONNERET



Madame Marie-Ange CAPRON, Maire de Montholier souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Communautaire. Monsieur Yves-Marie LEHMANN, Président, accueille à son tour les Conseillers.

Monsieur Augustin MONNERET est nommé secrétaire de séance.

### **1. Installation des nouveaux conseillers communautaires**

La délibération du 14 février 2003 de la commune de Buvilly désigne des nouveaux délégués communautaires soit Monsieur Christian SOMMER et Florent GAILLARD, membres titulaires, et Madame Colette PIERRE, membre suppléante, Monsieur Yves-Marie LEHMANN procède à l'installation des délégués et leur souhaite la bienvenue.

### **2. Adoption du procès verbal de la séance du 27 mars 2003**

La rédaction mise en cause par Monsieur Gérard BOUDIER porte sur "groupe politique" qu'il demande de remplacer par "groupe d'opposition", plus conforme selon lui aux propos tenus. Le Président déclare ne pas souhaiter rouvrir le débat de la réunion du 27 mars dernier sur cette question.

Après précision de Monsieur Serge GREUSARD et du Président sur le sens à donner au terme "politique", à savoir qui concerne la communauté, et non pas au sens politicien du terme, et après intervention de Messieurs Jean-Claude COLLIN et Roland CHAILLON sur les objectifs et termes de leur déclaration de création d'un "groupe d'opposition", le Président renvoie cette question à une prochaine séance pour délibération modificative du règlement intérieur qui portera sur la terminologie "groupe d'élus".

Monsieur Robert TOURNIER exprime le souhait de recevoir, le compte rendu de la séance plus tôt, ce qui sera fait par envoi spécifique.

### **3. Sentier Karstique : convention de passage entre ONF et la Commune de Besain**

Monsieur Yves DECOTE, Vice-Président chargé de l'environnement expose le problème de gestion et de sécurité du sentier karstique, la Communauté de Communes du Comté de Grimont ayant compétence des sentiers de randonnées. Une convention doit être signée entre l'ONF, propriétaire et gestionnaire du terrain, la commune de Besain propriétaire pour la partie en forêt communale et la Communauté de Communes du Comté de Grimont portant autorisation de passage sur les propriétés forestières pour une activité de randonnée sur le sentier dit "Des Malrochers".

Cette convention est annuelle, reconductible avec un état des lieux annuel. Elle a pour but de codifier les obligations de chacun, de faire un suivi sécuritaire et de régler les problèmes d'utilisation.

Les aménagements sécuritaires auront lieu en juin. L'ONF se chargera gratuitement de la mise en place des équipements financés par la Communauté de Communes du Comté de Grimont.

Ultérieurement, il pourra être demandé l'inscription du sentier au PDIPR (Plan Départemental d'Itinéraire, de Promenade et de Randonnée).

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à signer la convention avec l'ONF et la commune de Besain.

### **4. Convention CDT (Comité Départemental du Tourisme) pour co-financement étude clientèles touristiques**

Le CDT a effectué des enquêtes clientèles touristiques durant l'été 2002 pour permettre aux EPCI d'élaborer en toute connaissance leur politique d'équipement, d'animation et de développement touristique. Il sollicite donc les Communautés de Communes en co-financement de l'étude réalisée par un cabinet spécialisé. Monsieur Yves DECOTE informe qu'au niveau du Pays, la Communauté de Communes du Val de la Cuisance et la Communauté de Communes du Pays de Salins ont versé la subvention.

L'assemblée décide à l'unanimité de verser une subvention à hauteur de 457,35 €.

### **5. Convention avec le CDT pour le COLORANDO (Commission Locale de Randonnée)**

Monsieur Yves DECOTE expose la note concernant la convention.

Les départements ont compétence pour élaborer le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Cette mission a été confiée par le Conseil Général au CDT qui a créé le CODERANDO (COMité DEpartemental de RANDONnée).

Par délibération n° 97 du 28 novembre 2001, le Conseil Communautaire a décidé de créer la COLORANDO.

La mission de la COLORANDO est la réalisation de toutes démarches et investigations en vue de proposer l'inscription de sentiers de randonnées de PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée), assistée pour ce faire par le CDT et le CODERANDO.

L'inscription de sentiers de randonnée au PDIPR nécessite un travail énorme de recherche cadastrale et d'autorisation de passage. Une aide extérieure pour ce travail sera nécessaire. L'assemblée décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer la convention avec le Conseil Général, le CDT ayant pour objet l'animation de la COLORANDO et l'élaboration du PDIPR.

## **6. Approbation de la charte de Pays**

En préambule, le Président rappelle que le travail de constitution du Pays et d'élaboration de la Charte est engagé depuis 18 mois. Ont eu lieu de nombreux échanges et réunions. C'est donc un travail collectif important entre les Communautés de Communes, le Conseil de développement et les maires des communes membres du Pays. L'approbation de la charte est la phase terminale de la préparation et montre la volonté de faire le Pays. C'est un outil de développement qui renforce la cohésion entre les 3 Communautés de Communes. La délibération de l'approbation permettra la validation de la création du Pays. Il précise aussi que la démarche du Pays du Revermont est loin d'être en retard et bien avancé dans ses réflexions (dont la mise en place du programme Leader+).

Monsieur Robert TOURNIER demande s'il s'agit d'approuver la charte et de la présenter à Monsieur le Préfet car il manque des informations notamment au niveau des infrastructures routières comme le carrefour de Saint Lothain, alors que des points précis sur Arbois et Saint-Lothain figure dans la Charte.

Le Président répond que la charte donne des orientations majeures stratégiques et ne constitue pas un dispositif d'actions.

Monsieur Jean-Pierre KOEGLER demande si l'approbation de charte apportera des aides supplémentaires de l'Etat notamment pour limiter la désertification des villages.

Le Président ne peut pas répondre au nom de l'Etat. Il précise toutefois que la Charte n'est pas un document contractuel, mais un support à la demande d'interventions financières auprès des différents partenaires.

Monsieur Jean LETROUBLON, Maire de Colonne, demande comment faire pour réparer un oubli ayant constaté l'absence de mentions des commerces existant à Colonne.

A ce stade de la procédure, les corrections ne sont plus possibles malheureusement.

Monsieur Jean-Claude COLLIN demande quand le Pays sera constitué et pourquoi arrêter le périmètre du Pays maintenant.

Le Président répond que le périmètre actuel ne sera pas fermé même après la définition du périmètre et permettra une évolution future, si elle est souhaitée. Il souhaite que la constitution du Pays soit effective en 2003. Les textes nationaux en cours détermineront les modalités de la constitution du Pays.

L'assemblée approuve à l'unanimité la charte de Pays qui reconnaîtra le Pays du REVERMONT Poligny - Arbois - Salins parmi les premiers dès l'automne 2003.

## **7. Demande de subvention - ADMR**

Monsieur Emile ETIEVANT, Vice-Président chargé des Affaires Générales expose que l'ADMR demande à la Communauté de Communes du Comté de Grimont une participation financière pour l'achat d'un véhicule de remplacement pour effectuer le service de portage de repas chaud pour des personnes dépendantes. Une proposition de 10 % du prix réel du véhicule a été faite en commission.

Monsieur Robert TOURNIER se félicite du travail accompli par l'ADMR et demande aussi pourquoi la Communauté de Communes doit subventionner cet achat alors que les communes attribuent également une subvention. Le Président lui répond que la Communauté de Communes se substitue aux communes pour celles comprises dans le périmètre d'intervention de cette section de l'ADMR. Pour Monsieur Jean-François GAILLARD (Vice-Président) il n'y a pas eu de demande aux communes.

Monsieur Serge GREUSARD précise que l'ADMR n'a pas d'autofinancement.

Monsieur Roland CHAILLON demande si la part restant de 30 % du prix du véhicule va être répercutée sur le prix des repas distribués. Dans cette hypothèse, il propose une augmentation de la subvention.

Monsieur Serge GREUSARD demande pourquoi l'ADMR n'a pas sollicité la MSA s'agissant d'un service de portage de repas en milieu rural et agricole.

Le Président pense que toutes les subventions possibles ont été demandées.

L'assemblée décide à l'unanimité de verser une subvention à l'ADMR d'un montant de 10 % du prix réel du véhicule.

## **8. Demande de subvention - Tour cycliste**

Monsieur Alain GUYOT expose la demande de subvention de 300 € du club cycliste du Revermont pour le 1<sup>er</sup> tour cycliste du Revermont organisé les 5 et 6 avril 2003.

Monsieur Yves-Marie LEHMANN précise qu'il y a eu accord entre les 3 Communautés de Communes composant le Pays du REVRMONT pour donner une somme identique à cette manifestation et que 300 € est une valeur symbolique pour une manifestation au niveau du Pays.

Monsieur Robert TOURNIER aimerait avoir plus de détails sur les notes de synthèse relatives aux demandes de subventions avec le budget des associations (dépenses et recettes) et pense qu'il y aura de plus en plus de dossiers de demande de subvention.

Le Président répond que l'association a envoyé le budget de la manifestation et que les dossiers de subventions sont étudiés en commission.

Monsieur Serge GREUSARD demande quelle sera la réponse de la Communauté de Communes du Comté de Grimont si la course Louis Pasteur qui passe par Grozon demande une subvention.

Le Président rappelle que la Communauté de Communes du Comté de Grimont a toujours la faculté d'attribuer ou non une aide financière.

L'assemblée décide à l'unanimité de verser la subvention de 300 € au Club cycliste du Revermont.

## **9. Avenant à la convention d'occupation précaire**

Le GIE EXODIS vient de changer de raison sociale et est devenue la SA EXODIS. Il convient de changer la désignation de la société co-signataire.

L'assemblée, à l'unanimité, autorise le Président à signer l'avenant à la convention.

## **10. Acquisition de biens – véhicules de fonction pour services sentier de randonnée et administratif**

Cette question est reporté à l'examen d'une prochaine séance pour compléments d'informations.

## **11. Acquisition de biens – matériel informatique**

Monsieur Alain GUYOT présente les deux biens à acquérir, c'est à dire un ordinateur portable et un vidéo projecteur.

Il précise que lors de la commission des finances le choix de l'ordinateur portable s'est porté sur l'offre de la société ALMIS INFORMATIQUE pour un Compaq Pentium 512 Mo de mémoire, disque dur 30 go, lecteur de disquette, DVD, équipé de XP pro et du pack office au prix de 2 268,91 € HT. Pour le vidéo projecteur, c'est la société PERONO qui a été choisi pour un Toshiba TLP S30 garanti 3 ans au prix de 1 800 € HT.

Sur la base de son expérience, Monsieur Yves LUBRINA déconseille Compaq en portable mais propose plutôt Toshiba.

Le Président propose un accord pour l'achat d'un ordinateur portable dans la limite de 2 500 € HT et d'un vidéo projecteur dans la limite de 1 800 € HT, compatibles entre eux.

Ces acquisitions pourront être mises à la disposition des communes.

L'assemblée décide à l'unanimité l'achat de ce matériel informatique.

## **12. Questions diverses**

☞ Le Président présente le dossier de demande de DDR (Dotation de Développement Rural) pour l'extension de l'atelier "Le Moulin de Vaux". Il rappelle qu'une demande similaire a déjà été faite l'année dernière mais non retenue pour insuffisance de fonds.

Monsieur Jean-Louis DUFOUR demande si le loyer actuel couvre les dépenses de construction. Monsieur Yves-Marie LEHMANN dit qu'une réévaluation du loyer sera faite avec intégration du différentiel de DDR initiale si l'agrandissement se fait.

L'assemblée décide à l'unanimité de demander une subvention au titre de la DDR 2003 pour l'extension de l'atelier du "Moulin de Vaux".

- ☞ Le transfert de propriété de la rue François ARAGO à la ville de Poligny est reporté à un prochain conseil communautaire pour examen complémentaire.
- ☞ Présentation du projet de Contrat Territorial Communautaire (CTC) par Monsieur Jean-François GAILLARD. Il fera l'objet d'une approbation ultérieurement. Ci-joint le projet présenté à partir duquel de nombreuses questions et interventions sont exposées.
- ☞ Monsieur Roland CHAILLON demande la date de parution de la revue communautaire. Monsieur Dominique MENETRIER, Vice-Président chargé de la communication, a reçu la dernière épreuve et pense que le bon à tirer pourra être signé la semaine prochaine. Il précise le délai d'environ 3 semaines après la signature du "bon à tirer".

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50.

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Augustin MONNERET

Yves-Marie LEHMANN  
Vice-Président du Conseil Régional